

Presse Photographique et Filmée
Association sans but lucratif
NE0475.811.130
Rue de la Loi 155
1040 Bruxelles

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL STATUTAIRE DE LA PRESSE
PHOTOGRAPHIQUE ET FILMEE ET ELECTIONS (PPF), LE SAMEDI 25 AVRIL 2009
A 10h30 AU RESIDENCE PALACE A BRUXELLES .

Marc SIMON , président ff ouvre la séance à 10h30. Il rappelle que l'assemblée a pour objet la mise en liquidation de l'association et qu'elle se tient en seconde assemblée, la première, tenue le huit avril, n'ayant pas atteint le quorum nécessaire. .

Marc Simon , le président ff et Robert Vanden Brugge , secrétaire général, constatent que la participation des membres présents à augmenté par rapport à la dernière AG (6 présents) et que cette fois-ci 28 membres sont présents auxquels s'ajoutent 8 procurations .

Le président ff Marc Simon. propose que l'ASBL de la PPF rappelle les raisons qui justifient la liquidation de l'association :

1. Nous sommes en réalité une section francophone de la PPFB ,
2. La PPFB est en ordre pour les statuts.

Après le rappel de ces éléments, le Président met la résolution de mise en liquidation au vote : à l'unanimité, l'assemblée approuve la dissolution de l'ASBL de la PPF.

Affectation des fonds sociaux :

Le Président rappelle que l'unique actif de l'association réside dans son compte en banque et qu'elle n'a, à sa connaissance, aucun passif connu. A la date de l'assemblée, le solde de ce compte s'établit à 77,13 € Le secrétaire général fait remarquer que ce montant sera insuffisant pour acquitter les frais de publication de la mise en liquidation. En tant que l'association PPF/PPFB sera la continuatrice morale de notre activité, ce solde lui sera transmis, à charge pour elle d'acquitter le surplus des frais afférents à la liquidation. Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

Désignation du liquidateur : l'assemblée désigne à l'unanimité M. Robert Vanden Brugge, demeurant avenue Jean Palfijn, 92 boîte 8 à 1020 Bruxelles, à la fonction de liquidateur, chargé de transmettre le patrimoine à l'association bénéficiaire. M. Vanden Brugge accepte cette mission. Prenant la parole, le liquidateur prononce la clôture de la liquidation et annonce que les livres comptables seront conservés par lui-même, Robert Vanden Brugge, demeurant avenue Jean Palfijn, 92 boîte 8 à 1020 Bruxelles, à son adresse.

Mandataire spécial : l'assemblée générale, par un vote séparé, mandate à l'unanimité, la société Prior in Financium, représentée par son gérant, M. Pierre-Igor Fricheteau, son gérant, aux fins de publier ces décisions et effectuer toute radiation qui serait nécessaire.

Pour extrait conforme,

R. Vanden Brugge,
Liquidateur